

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

#### Arrêté du 17 septembre 2005 portant agrément d'organismes habilités à procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public

NOR : SANY0523500A

Le ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de la santé publique, et notamment son article R. 1333-15 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2003 relatif aux conditions d'agrément d'organismes habilités à procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2003 modifié portant nomination à la Commission nationale d'agrément des organismes habilités à procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux modalités de gestion des risques liés au radon dans les lieux recevant du public ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'agrément des organismes habilités à procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public en date des 28 et 29 juin 2005,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont agréés, à compter du 15 septembre 2005 et pour une durée d'un an, pour procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public, pour le niveau 1 tel que défini à l'article 2 de l'arrêté du 15 juillet 2003 susvisé, les organismes suivants :

A à Z Diagnostics, 1 A, rue Réaumur, 22000 Saint-Brieuc ;

AC Environnement, 54, route de Briennon, 42300 Roanne ;

ACE Expertises, 51, route d'Espagne, 31100 Toulouse ;

ACETEC, immeuble Antipolis, 2 B, rue du Pâtis-Tatelin, 35700 Rennes ;

AL Jammes, 8, rue Château-Gaillard, La Ripaille, 79400 Nanteuil ;

Amiante Diagnostic Immobilier, 9, rue des Bernaches, 56890 Saint-Avé ;

AMIATERM, 54, rue de la Richelandière, 42100 Saint-Etienne ;

André Jacq Ingénierie, 26, rue Jean-Macé, 29200 Brest ;

ARIA, boulevard Robert-Schuman, 35768 Saint-Grégoire ;

ATW Diagnostic, 11, boulevard du Docteur-Chantemesse, 43000 Aiguilhe ;

Audit Construction, 7, rue du Monument-Voge, 43130 Retournac ;

AXIMMEX, 4 bis, rue du Docteur-Maret, 21000 Dijon ;

B2E Ingénierie, Le Bourg, 71250 Donzy-le-National ;

Barais Immobilier Contrôle, La Basse Besnardais, 35320 Lalleu ;

Basset & Associés, 35, rue Raspail, 19110 Bort-les-Orgues ;

Baticontrôle, Villegoueix, 16150 Chassenon ;

BCA Environnement, 128, boulevard G.-Pompidou, 05000 Gap ;

Bernard Lefeuvre, 4, rue des Tourelles, 14280 Saint-Germain-la-Blanche-Herbe ;

BSSI Conseils, 2, rue Blaise-Pascal, 54320 Maxeville ;

Bureau d'architecture Daniel Sauvat, 1, place du Président-Coty, 44500 La Baule ;

Cabinet AaDENA, 10, avenue du Général-de-Gaulle, 88000 Epinal ;

Cabinet d'expertises Bruno Borthury, Belozia Etxea, 64250 Itxassou ;

Cabinet d'expertises immobilières André François Meunier, 46, rue Wilson, 24000 Périgueux ;

Cabinet G. Bessot, 20, avenue Maillard, 19100 Brive ;

Cabinet Pierre Sanmiquel, Mas Guérido, 4, avenue Ampère, 66334 Cabestany ;

Cabinet Thierry des Courieres, 20, rue des Gaudières, 36300 Leblanc ;  
CAP Amiante Environnement, 5, passage Saint-Tropez, 56000 Vannes ;  
CEMRAD, 83, rue d'Isle, 87000 Limoges ;  
Centrale Foncière, 11, rue André-Chénier, 66750 Saint-Cyprien ;  
Certification normande, 8, avenue Foch, 14150 Ouistreham ;  
CETI, 142, rue de la Roquette, 75011 Paris ;  
Contact, 23, boulevard de Courtais, 03100 Montluçon ;  
CSBTP 42, 1, allée de l'Electronique, 42000 Saint-Etienne ;  
DAO Expertises, 18, boulevard Griffoul-Dorval, 31400 Toulouse ;  
Deltanova, 39, avenue du Mail, 35000 Rennes ;  
EDM, 7-9, rue Nationale, 92100 Boulogne-Billancourt ;  
EGEH, Le Moulin de la Garde, 87001 Limoges ;  
ERS/Carel, 31, rue Jeanne-d'Arc, 56305 Pontivy ;  
EURL Bolmont, 1 A, rue du Chanois, 70400 Héricourt ;  
EURODIAG, Lherm, 19120 Astaillac ;  
EXPAR, 9, rue Louison-Bobet, 29200 Brest ;  
Expertise et Diagnostic, 1, route des Brûlais, 35330 Maure-de-Bretagne ;  
Habitat & Santé, 91 C, route des Romains, parc d'activités Gruber, 67200 Strasbourg ;  
IDA, 6, rue de la Fontaine, 29590 Pont-de-Buis ;  
Jehanno & Lechat, ZA de Pentaparc, rue Louis-Lefèvre, 56036 Vannes ;  
JMP Concept, 3, rue Fabert, 54000 Nancy ;  
Label Expertise, 22 bis, rue Saint-Just, 58300 Decize ;  
M. Aubry Jacky, 395, chemin neuf, 88410 Saint-Julien ;  
MC Expertise, 19, rue des Landes-de-l'Angle, 44118 La Chevrolière ;  
Norisko Construction, 34-36, rue Alphonse-Pluchet, 92225 Bagneux ;  
Ouest Diagnostic, 36-38, boulevard Charles-Péguy, 35000 Rennes ;  
Parole d'experts, 1, rue du Petit-Chenaux, 25330 Cléron ;  
Parole d'experts, 52, rue Velat-des-Comminques, 30980 Langlade ;  
Patrick Salvat, 320, avenue du Maréchal-Joffre, 66000 Perpignan ;  
QUALICONSULT, 8, rue Jean-Goujon, 75008 Paris ;  
Réalisation d'expertises techniques immobilières (RETI), 5, rue Emile-Beley, 25462 Etupes ;  
SCEDI Gobin, 16, rue du Docteur-Gaudrez, 49260 Montreuil-Bellay ;  
SCOP Bertrand Debost, 10, avenue de Vichy, 03700 Bellerive-sur-Allier ;  
Société Dubreuil Expertises, rue du Puits-Saint-Antoine, 03210 Souvigny ;  
SOFRESID, ZI de Kerscao, 29480 Le Relecq-Kerhuon ;  
SOLEC, 14, rue du Pont-de-Morge, 63350 Maringues ;  
Theneris Expertises, 104, rue de Chalezeul, 25000 Besançon ;  
Visual Tech France, 18, rue Georges-Brassens, 56850 Caudan.

**Art. 2.** – Sont agréés, à compter du 15 septembre 2005 et pour une durée d'un an, pour procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public, pour les niveaux 1 et 2 tels que définis à l'article 2 de l'arrêté du 15 juillet 2003 susvisé, les organismes suivants :

Alpha Expertise, 6, allée du Bois-du-Houx, 56610 Arradon ;  
MEMOSOL, 16, rue des Lilas, 31120 Pinsaguel.

**Art. 3.** – Sont agréés, à compter du 15 septembre 2005 et pour une durée de trois ans, pour procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public, pour le niveau 1 tel que défini à l'article 2 de l'arrêté du 15 juillet 2003 susvisé, les organismes suivants :

Agenda 14/SARL SEDIM, 26, avenue de Thiès, 14000 Caen ;  
Assistance au contrôle sanitaire (ACS), 5, rue Jacques-Prado, 35600 Redon ;  
Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO), 138, rue de l'Eglise, 14200 Hérouville-Saint-Clair ;  
Cabinet Beauregard, 55, rue Saint-Cornély, 56340 Carnac ;  
CETE APAVE Nord-Ouest, 51, avenue de l'Architecte-Cordonnier, 59019 Lille.

**Art. 4.** – Sont agréés, à compter du 15 septembre 2005 et pour une durée de trois ans, pour procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public, pour les niveaux 1 et 2 tels que définis à l'article 2 de l'arrêté du 15 juillet 2003 susvisé, les organismes suivants :

ALGADE, 1, avenue Brugeaud, 87250 Bessines-sur-Gartempe ;  
Association lorraine pour la qualité de l'air (ALQA), IUT espace Cormontaigne, 57108 Thionville ;  
CRII-RAD, 471, avenue Victor-Hugo, 26000 Valence.

**Art. 5.** – Le directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 2005.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la sûreté nucléaire  
et de la radioprotection,*  
A.-C. LACOSTE